

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2011**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Néant

ABSENTS NON-EXCUSES :

Néant

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN
M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à Mme Eve GOETSCHY
M. Sébastien PETER qui a donné procuration à M. Roger OBERMEYER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mlle Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Démission de Mme Françoise BARRAUT
 - 2.2 Approbation du règlement d'assainissement de la C.C.3.F.
 - 2.3 Autorisation de délégation de service public – accueil périscolaire
 - 2.4 Validation de l'avenant de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de bâtiment B.B.C.
- 3. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 3.1 Compte administratif 2010
 - 3.2 Affectation du résultat du Compte Administratif 2010
 - 3.3 Approbation des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2010
 - 3.4 Compte de gestion 2010
 - 3.5 Taux d'imposition des taxes locales 2011
 - 3.6 Subventions 2011
 - 3.7 Budget Primitif 2011
- 4. TRAVAUX 2011- DEMANDE DE VALIDATION**
 - 4.1 Réfection des chemins ruraux
 - 4.2 Projet école numérique rurale
 - 4.3 Aménagement du bar et de la demi-lune de la salle polyvalente
 - 4.4 Achat de mobilier pour l'accueil périscolaire
- 5. SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATIONS**
 - 5.1 Location gratuite de la salle polyvalente
- 6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 7. DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2011 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 DEMISSION DE MADAME FRANÇOISE BARRAUT

Mme le Maire indique à l'assemblée que Mme Françoise BARRAUT a démissionné de son poste de conseillère municipale pour des raisons personnelles par lettre recommandée reçue en mairie le 14 mars 2011. Elle précise qu'elle a accepté cette démission à la même date et qu'elle en a immédiatement informé M. le Préfet du Haut-Rhin.

2.2 APPROBATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DE LA C.C.3.F.

M. J.MEYER indique à l'assemblée que la Communauté de Communes des Trois Frontières (C.C.3.F) a modifié le règlement d'assainissement actuel afin :

- d'intégrer le transfert de compétence en matière d'assainissement : « au regard de l'article L-2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est l'autorité compétente qui établit le règlement d'assainissement » et,
- transcrire les nouvelles orientations et exigences règlementaires notamment dans le domaine de la gestion des eaux pluviales.

Ce règlement précise notamment les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités de branchement et de déversement au réseau public.

Pour sa mise en application, ce règlement doit successivement être approuvé par l'ensemble des Conseils Municipaux des 10 communes membres, puis par le Conseil Communautaire de la C.C.3.F.

M. B.BOEGLIN souhaite obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des eaux pluviales. Mme le Maire et M. J.MEYER indiquent que la gestion des eaux pluviales a été intégrée dans ce nouveau règlement. M. R.OBERMEYER précise que le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales ne sera pas séparatif dans l'immédiat à BUSCHWILLER.

Mme E.GOETSCHY demande quelles seront les conséquences pour la commune ? Mme le Maire et MM. R.OBERMEYER et J.MEYER lui répondent que la gestion des eaux pluviales est désormais de la compétence de la C.C.3.F.

Suite aux nombreuses questions des conseillers et de leur inquiétude par rapport aux éventuelles mises aux normes qui pourraient être demandées par la C.C.3.F., M. OBERMEYER propose de contacter le service assainissement de la C.C.3.F. afin d'avoir des renseignements supplémentaires par rapport à la séparation des réseaux mais aussi des conséquences pour la Commune.

M. J.MEYER propose de passer au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le nouveau règlement d'assainissement transmis par la C.C.3.F., à 7 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER et MM. R.OBERMEYER, J.MEYER, D.ALLEMANN, C.GOETSCHY, dont 1 procuration (M. S.PETER) et 6 ABSTENTIONS (Mmes E.GOETSCHY, M-J.BAUMANN, C.MUNCH et B.BOEGLIN) dont 2 procurations (Mme P.ARDENTI et M. R.BOUHELAL).

2.3 AUTORISATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ACCUEIL PERISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la convention avec l'Association Jeunesse et Avenir de HEGENHEIM pour la gestion de l'accueil périscolaire expire dès la rentrée scolaire 2011. La municipalité souhaite toutefois maintenir un service d'accueil périscolaire offert à la population.

Pour assurer le fonctionnement de cette future structure, une simple convention n'est plus possible avec l'Association précitée. Après plusieurs entretiens notamment avec Mme la Trésorière Principale, la juriste de la C.C.3.F. et

l'Association des Maires il semblerait que le mode de gestion le plus adapté soit la délégation de service public. En effet, la Commune ne dispose pas en interne des moyens humains ni des compétences nécessaires à la gestion d'un tel service public.

La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Ceci suppose que le délégataire assume une part du risque d'exploitation.

Compte tenu de l'enveloppe prévisionnelle globale du projet et de sa limitation à 3 ans, il apparaît possible de recourir à une délégation de service public simplifiée prévue par l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales.

Mme le Maire propose d'adopter le principe de la délégation de service public simplifiée pour la gestion de l'accueil périscolaire / centre de loisirs.

La procédure de délégation de service public simplifiée se déroule en plusieurs étapes :

- une publicité dans un journal d'annonces légales durant 15 jours, permettant la présentation des candidatures,
- examen des candidatures par le Maire portant notamment sur les garanties professionnelles des candidats,
- consultation des candidats admis à présenter une offre (envoi d'un cahier des charges avec un nouveau délai),
- recueil et ouvertures des offres,
- négociation par le Maire des offres présentées,
- choix du délégataire par le Maire,
- approbation par le conseil municipal du choix du délégataire et autorisation de signer la convention.

Suite aux questions des conseillers, Mme le Maire indique que le budget prévu sera environ identique au budget périscolaire actuel et que l'accueil périscolaire sera effectué dans le bar et la demi-lune de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le principe de la délégation de service public simplifiée pour la gestion de l'accueil périscolaire / centre de loisirs, de fixer la durée de la convention de délégation de service public à conclure avec le délégataire à 3 ans, d'autoriser le Maire à procéder au lancement de la procédure et notamment de la publication d'un avis d'appel à candidature et à accomplir tous les actes nécessaires à la procédure, d'autoriser le Maire à négocier les offres présentées par les candidats à cette délégation.

2.4 VALIDATION DE L'AVENANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE BATIMENT B.B.C.

Mme le Maire indique aux conseillers que le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre était de 13.500 € HT. Toutefois en raison d'un ajustement d'honoraires il convient d'approuver l'avenant n°1 des tranches ferme et conditionnelle pour un montant de 1.900 € HT. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 15.400 € HT. Mme le Maire précise que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant n°1 des tranches ferme et conditionnelle pour un montant de 1.900 € HT. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 15.400 € HT. Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents y relatifs.

3. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire rappelle qu'une réunion d'orientation budgétaire s'est tenue le 21 mars 2011 ouverte à tous les conseillers municipaux. Lors de cette réunion, le compte administratif et le budget ont été étudiés. Elle indique ensuite qu'en date du 30 mars dernier elle a rencontré Mme KLEIN Trésorier principal de Saint-Louis, Les contacts sont toujours très positifs avec le trésorier et son personnel.

Mme le Maire précise également que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pour le moment.

Elle remercie les adjoints pour avoir respecté leurs budgets et laisse le soin à Mme ROSSI de présenter le compte administratif 2010 à l'assemblée.

3.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Mme ROSSI présente les principales dépenses et recettes de l'année 2010 et indique que 863 mandats et 190 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 sont les suivants :

EXERCICE COMPTABLE 2010 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 471.066,65 € Recettes : 709.867,05 €	Dépenses : 286.494,61 € Recettes : 370 112.39 €	Excédent 2010 : 322.418,18 €
Excédent : 238.800,40 €	Excédent : 83.617,78 €	

M. R.OBERMEYER demande à Mme le Maire de quitter la salle pendant les délibérations.

Après délibération et en l'absence de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif M14 2010 et le signe séance tenante.

Mme le Maire est invitée à revenir dans la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

3.2 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2010 qui présente un excédent de 238.800,40 €, Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de ce résultat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2010 d'un montant total de 238.800,40 € au budget primitif 2011 à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

3.3 APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2010

Les résultats de l'exercice 2010, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2010 (excédent) : 50.397,53 €

Ce montant correspond à la différence	
entre le résultat d'investissement 2010 (excédent)	83.617,78 €
et le résultat de clôture d'investissements 2009 (déficit)	33.220,25 €

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2010 289.197,93 €

Ce montant correspond à l'excédent du	
résultat de fonctionnement 2010	238. 800,40 €
et l'excédent du résultat de clôture d'Investissement 2010	50.397,53 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats de clôture de l'exercice 2010 tels que présentés ci-dessus.

3.4 COMPTE DE GESTION 2010

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion établi par la trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et qui n'appelle aucune observation. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2010.

3.5 TAXES D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2011

Mme le Maire informe l'assemblée que la commission finances propose de ne pas augmenter les taxes directes locales de la commune en 2011, et donc de maintenir les taux communaux de l'année 2010.

Suite à la nouvelle législation en vigueur, les taux de référence 2010 sont recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'autre part des frais de gestion auparavant perçus par l'État.

Nature de la taxe	Taux 2010	Taux 2011 (après transfert de la nouvelle réglementation)	Produits prévisionnels 2011
Taxe d'habitation	13.20 %	19.72 %	278.644,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.76 %	15.76 %	127.672,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84.17 %	88.25 %	20.121,00 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	15.00 %	21.15 %	3.955,00 €
TOTAL			430.392,00 €

Suite aux bases notifiées par la Préfecture, le produit obtenu est de 430.391,41 €, arrondi à 430.392 €. A cette somme s'ajoute 2.495 € de produit « taxe additionnelle FNB » et 513 € de produit de la CVAE (cotisation de la valeur ajoutée des entreprises). Le produit ainsi obtenu est de 433.400 € et figure au compte de recette « 7311, Contributions directes ». Cette recette est diminuée par le prélèvement de la somme de 62.894 € inscrite en dépenses au compte « 739116 Fonds national de garantie individuelle de ressources ». La recette réelle est de 370.506 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à 10 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, E.GOETSCHY, M.-J.BAUMANN, C.MUNCH et MM. J.MEYER, B.BO EGLIN et C.GOETSCHY, dont 2 procurations (Mme P.ARDENTI et M. R.BOUHELAL) et 3 ABSTENTIONS (MM. R.OBERMEYER et D.ALLEMANN) dont 1 procuration (M. S.PETER), décide et accepte les taux précités pour l'année 2011 et ainsi de maintenir les taux communaux de l'année 2010 de les prendre comme taux de référence pour recalculés ceux de 2011 qui prennent en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'autre part des frais de gestion auparavant perçus par l'État.

3.6 SUBVENTIONS 2011

Mme le Maire indique que le tableau détaillé des subventions se situe en page 22 du budget primitif 2011. Elle rappelle que chaque association de BUSCHWILLER reçoit une subvention communale de 915 €. Elle rappelle que pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations approuvées lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

Mme le Maire précise également que la Commune n'a pas versé de subvention en 2010 à l'association Buschwill'Active ni à l'association Clairefontaine car celles-ci n'ont pas eu d'activités.

Mme le Maire propose que chaque association de BUSCHWILLER reçoive une subvention communale de 915 €. Elle rappelle que l'Association de Gestion de la Maison Communale perçoit en plus 610 € de remboursement forfaitaire de la participation aux frais d'électricité, soit une somme globale de 1.525 € et la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique reçoivent une subvention globale de 1.830 € (915 € x 2).

Des associations extérieures au village ainsi que des organismes de droit privé recevront également une subvention à savoir :

- 80 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- Jusqu'à présent, la Commune versait 120 € de subvention à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang. Madame le Maire propose d'augmenter cette année la subvention et de verser 160 €.

Il est également prévu une provision de :

- 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire de Buschwiller dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires.

- 1.010 €, l'utilisation de cette provision devra être approuvée par le Conseil Municipal

Mme le Maire indique que la totalité des subventions représente un montant de 13.670 € (dont 11.590 € pour les différentes associations de BUSCHWILLER et 270 € pour les trois associations extérieures au village).

Avant de passer au vote, Mme le Maire demande également aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessous :

- l'Association des Jeux Touristiques : 915 €
- l'Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- l'Association de Tennis de Table : 915 €
- la Société d'Arboriculture : 915 €
- la Chorale Fortuna : 915 €
- la Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- le Cercle d'histoire le BUCHOLZ : 915 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR (Mmes V.HERTER, E.GOETSCHY, M-J.BAUMANN, C.MUNCH et MM. R.OBERMEYER, J.MEYER, D.ALLEMANN, B.BO EGLIN et C.GOETSCHY) dont 3 procurations (Mme P.ARDENTI et M. R.BOUHELAL, M. S.PETER) et 1 ABSTENTION (Mme C.WILLER), approuve le versement d'une subvention de 1.830 € à la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, E.GOETSCHY, M-J.BAUMANN, C.MUNCH et MM. R.OBERMEYER, J.MEYER, D.ALLEMANN, B.BO EGLIN et C.GOETSCHY) dont 2 procurations (Mme P.ARDENTI et M. R.BOUHELAL) et 1 ABSTENTION (M. S.PETER) approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, E.GOETSCHY, M-J.BAUMANN, C.MUNCH et MM. R.OBERMEYER, D.ALLEMANN, B.BO EGLIN et C.GOETSCHY) dont 3 procurations (Mme P.ARDENTI et M. R.BOUHELAL, M. S.PETER) et 1 ABSTENTION (M.J.MEYER), approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Association des Amis de Samadet.

Après délibération, le Conseil Municipal, 11 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, M-J.BAUMANN, C.MUNCH et MM. R.OBERMEYER, J.MEYER, D.ALLEMANN, B.BO EGLIN et C.GOETSCHY) dont 2 procurations (Mme P.ARDENTI et M. S.PETER) et 2 ABSTENTIONS (Mme E.GOETSCHY) dont 1 procuration (M.R.BOUHELAL) approuve le versement d'une subvention de 1.525 € à l'Association de Gestion de la Maison Communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention de :

- 80 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, E.GOETSCHY, M-J.BAUMANN, C.MUNCH et MM. R.OBERMEYER, D.ALLEMANN, B.BO EGLIN et C.GOETSCHY) dont 3 procurations (Mme P.ARDENTI et M. R.BOUHELAL, M. S.PETER) et 1 ABSTENTION (M.J.MEYER), approuve le versement d'une subvention de 160 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'inscription au budget primitif 2011 des provisions de 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Élémentaire de BUSCHWILLER dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires 2010-2011 et 2011-2012 et de 1.010 € permettant de couvrir les frais dont la commune devra s'acquitter ultérieurement.

3.7 BUDGET PRIMITIF 2010

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2011. Le budget a été soumis au trésorier en date du 8 mars dernier. Le budget primitif 2011 d'un montant total de 1.755.776 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 804.176 € et en investissement 951.600 €.

BUDGET PRIMITIF 2011 -SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	252.750,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	24.348,00 €
12	Charges de personnel	226.620,00 €	73	Impôts et taxes (TH - TFB TFNB – CFE)	475.400,00 €
14	Atténuation de produits GIR	62.894,00 €	74	Dotations, subventions et	241.228,00 €
65	Autres charges de gestion (indemnités élus - subventions aux associations CCAS - SICE - SICES)	79.004,80 €			
66	Charges financières intérêts	20.000,00 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	49.200,00 €
022	Dépenses imprévues	33.312,20 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	
023	Virement section d'investissement (Autofinancement)	129.595,00 €	13	Remboursement sur rémunération	14.000,00 €
	Total	804.176,00 €		Total	804.176,00 €

Mme le Maire précise que le compte 7311 d'un montant de 433.400 € se compose de 430.392 € (montant des 4 taxes locales et de 2.495 € de produit taxe additionnelle FNB ainsi que de 513 € de produit de la CVAE (cotisation de la valeur ajoutée des entreprises).

Toutefois le prélèvement de la somme de 62.894 € est inscrite en dépenses au compte « 739116 Fonds national de garantie individuelle de ressources ». La commune ne perçoit plus de compensation de la réforme la taxe professionnelle.

Concernant le compte 7411, les chiffres de la dotation forfaitaire pour 2011 n'étant pas connu au moment de l'établissement du budget, la même somme de l'an passé a été inscrite au budget.

BUDGET PRIMITIF 2011 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	47.765,68 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	75.630,00 €
16	Remboursement emprunts	55.000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2010	238.800,40 €
20	Immobilisation incorporelles PLU - Frais d'études - d'insertion Logiciels	41.900,00 €	13	Subvention d'investissement	142.877,07 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	369.200,00 €	16	Emprunts	305.000,00 €
	Restes à réaliser 2010	45.834,32€			
23	Travaux	382.600,00 €	R001	Résultat de clôture	50.397,53 €
			021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	129.595,00 €
041	Opérations d'ordre	9.300,00 €	041	Opérations d'ordre	9.300,00 €
	Total	951.600,00 €		Total	951.600,00 €

Les chapitres 21 et 23 représentent les grands travaux. Ils comprennent l'achat du hangar, les travaux d'amélioration du bâtiment mairie-école, la mise en place de grillage et portails au cimetière, les différentes mises aux normes et la sécurité routière dès que ce dernier point aura été validé par le Conseil Général.

Mme le Maire précise que la commune a obtenu différentes subventions pour des travaux réalisés ou futurs :

- 20.000 € de subvention parlementaire Mme TROENDLE et M. HAENEL pour la salle de classe multifonctions et le local archives,
- 66.000 € pour le bâtiment BBC et 1.800 € pour les tests d'étanchéité de la Région Alsace,
- 40.000 € BBC du fonds FEDER,
- environ 15.000 € de la CAF pour la mise en place de l'accueil périscolaire

Le budget comprend également un emprunt de 305.000 € qui couvre l'achat éventuel d'un tracteur, la mise en place de déssableurs et le lancement des travaux de sécurité routière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2011 et le signe séance tenante.

4. TRAVAUX 2011

Mme le Maire laisse le soin aux adjoints de présenter les travaux les concernant. Il convient d'approuver dès à présent ces travaux afin de pouvoir compléter les dossiers de demandes de subventions.

4.1 REFECTIION DES CHEMINS RURAUX

M. J.MEYER indique qu'il n'y a pas eu de réfection des chemins ruraux en 2010, aussi il vous propose de procéder à des travaux sur les chemins ruraux des Vignes et du Golf en 2011. Ces travaux s'élèvent à un montant de 14.513,08 € TTC, il convient de les approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les travaux de réfection des chemins ruraux des Vignes et du Golf pour un montant de 14.513,08 € TTC.

4.2 PROJET ECOLE NUMERIQUE RURALE

Mme V.HERTER fait savoir que le Gouvernement a lancé le plan « Ecole Numérique rurale ». Ce plan permettra aux écoliers du village d'accéder à la technologie informatique et d'acquérir les bases nécessaires pour utiliser au mieux les outils informatiques. Mais aussi pour mettre toutes les chances de leurs côtés pour la réussite du brevet informatique et interne (B2i) à faire valider à la fin du cycle 3. De plus ce nouveau matériel permettra aux élèves d'apprendre à travailler ensemble et construire des projets innovants et mobilisateurs. Ces achats s'élèvent à un montant de 11.212,72 € TTC, il convient de les approuver.

M. B.BOGLIN souhaite avoir des renseignements plus précis sur ces achats. Mme V.HERTER lui répond que le devis a été établi par rapport au cahier des charges du Gouvernement et qu'il comprend l'achat d'un tableau blanc interactif, d'ordinateurs, d'imprimantes.

Mme le Maire précise qu'elle étudie actuellement la possibilité d'améliorer le débit de la ligne internet de la mairie et de l'école. Ceci serait possible pour les clients dits professionnels.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les achats dans le cadre du projet «école numérique rurale » pour un montant de 11.212,72 € TTC.

4.3 AMENAGEMENT DU BAR ET DE LA DEMI-LUNE DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme V.HERTER indique que dans le cadre du projet d'accueil périscolaire sur Buschwiller. Il conviendrait de faire des travaux de mise aux normes des deux demi lunes à l'avant de la salle polyvalente. Ces travaux s'élèvent à un montant de 16.200 € TTC, il convient de les approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les travaux de mise aux normes des deux demi lunes à l'avant de la salle polyvalente dans le cadre de l'accueil périscolaire pour un montant de 16.200 € TTC.

4.4 ACHAT DE MOBILIER POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Mme V.HERTER indique qu'il convient également d'acheter du mobilier dans le cadre de l'accueil périscolaire. Ces achats s'élèvent à un montant de 1.850,45 € TTC, il convient de les approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les achats dans le cadre de l'accueil périscolaire pour un montant de 1.850,45 € TTC.

5. SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATIONS

5.1 LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme V.HERTER informe l'assemblée qu'une demande a été reçue de l'Association Exprime, active sur la région de SAINT-LOUIS. L'association souhaiterait organiser une journée caritative au profit de « Japon courage » dans la salle polyvalente le 22 mai prochain.

Il s'agirait d'organiser deux ateliers. L'un d'origami et l'autre de calligraphie japonaise pour une quarantaine de participants assis. Deux sessions sont prévues l'une le matin et une seconde l'après-midi. Les animateurs sont tous bénévoles.

Autour de ces ateliers, une vente de boissons non alcoolisées et gâteaux, ainsi que des postes de ventes d'objets ayant attiré au Japon sont prévues.

La commission salle polyvalente propose de lui accorder la gratuité de la location de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de l'Association Exprime pour l'organisation d'une journée caritative « Japon courage » le 22 mai prochain.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 URBANISME

- **Déclaration préalable accordée**

Références : DP 068061 11 D 0004
Demandeur : M. Dominique WILLER
Objet : Abri de jardin
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle 396 au 18, rue des Vosges
Superficie : 2.587 m²

Références : DP 068061 11 D 0006
Demandeur : M. Jérôme SITTER
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelle 202, 13 rue des Prés Verts
Superficie : 1.080 m²

Références : DP 068061 11 D 0007
Demandeur : M. Sébastien PETER
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle 428, 10 rue du Raisin
Superficie : 833 m²

Références : DP 068061 11 D 0008
Demandeur : M. Jean-Pierre BACHER
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 192, 9 rue des Vergers
Superficie : 1.250 m²

Références : DP 068061 11 D 0009
Demandeur : Commune de Buschwiller
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle 156, Cimetière

Superficie : 2.146 m²

Références : DP 068061 11 D 0005
 Demandeur : M. Emmanuel CONTASSOT
 Objet : Clôture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelle 207, 8 rue des Prés Verts
 Superficie : 620 m²

Références : DP 068061 11 D 00010
 Demandeur : Commune de Buschwiller
 Objet : Isolation extérieure et ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle 103, 3, rue de l'Eglise
 Superficie : 1.010 m²

Références : DP 068061 11 D 0011
 Demandeur : M. Jean-Claude GOETSCHY
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle 95, 16B rue des Vosges
 Superficie : 138 m²

Références : DP 068061 11 D 0012
 Demandeur : M. Jean-Claude GOETSCHY
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle 94, 16A rue des Vosges
 Superficie : 823 m²

• **Droit de Prémption**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. et Mme Martin HERLIN
 Au profit de : M. Pierre SIMON
 Localisation du terrain : Cadastré section 3, parcelles n°49 et 50 au lieu dit « KLEINFELD », d'une superficie de 806 m².
 Prix de cette vente amiable: 20.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. KARADAG
 Au profit de : Epoux MESSIER
 Localisation du terrain : Cadastré section 10, parcelles n°212/111, 213/111, 214/111 au lieu dit « IM LENZENBETT », d'une superficie de 777 m².
 Prix de cette vente amiable: 160.000 €

Demandeur : SCP WALD ET LODOVICHETTI
 Pour le compte de : Consorts DELCURIE
 Au profit de : M. Théo WEIGEL
 Localisation du terrain : Cadastré section 3, parcelles n°18 au lieu dit « KLEINFELD », d'une superficie de 185 m².
 Prix de cette vente amiable: 6.000 €

M.R. OBERMEYER précise également que le dossier de la servitude au niveau du groupement d'habitations de la SCI ALINE suit son cours ainsi que celui de l'écoulement des eaux pluviales au lotissement les Prés Verts.

Pour finir il informe l'assemblée que les brigades-vertes se chargeront de faire un constat suite à la construction illégale et non-autorisée d'un abri à moutons, rue des vergers.

7. DIVERS

- Mme le Maire informe les conseillers que la commission environnement a reçu en date du 21 mars dernier des représentants de l'Euroairport. Cette rencontre a permis de discuter des travaux de réfection de la piste 15 / 33 qui débiteront le 3 mai jusqu'au 9 juillet 2011. Durant cette période certains vols de fret ne pourront plus avoir lieu, l'ILS 15 et 33 seront hors service et pour l'ILS 15 l'altitude de survol est réduite au sud. Pour l'ILS 33 l'altitude de survol est augmentée au nord. Les travaux les plus bruyants seront réalisés durant la journée. Une documentation sera mise dans chaque boîte aux lettres prochainement par l'Euroairport.

- Mme le Maire indique que suite à la demande de la municipalité Mme STUDER-CARROT, archiviste départementale du Centre de Gestion effectue une mission de 15 jours dans les archives de BUSCHWILLER afin d'y remettre de l'ordre suite aux déménagements successifs des dossiers. Mme STUDER-CARROT n'a hélas pas retrouvé le plan de finage datant de 1760 et le terrier de 1770 qui ont été constatés manquants lors de l'inspection des archives par le service départemental en 2002. Ces documents étaient présents respectivement en 1975 et en 1966.
- Mme le Maire indique qu'elle sera en congés du 19 avril au 27 avril prochain. A cette occasion, elle a délégué M. R.OBERMEYER pour la remplacer.
- Mme V.HERTER indique que l'Association Jeunesse et Avenir de HEGENHEIM réorganise à nouveau sa soirée disco pour les jeunes de la région des 3 frontières le 21 mai prochain. A cette occasion il recherche des bénévoles. Elle demande aux personnes intéressées d'en informer le secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais.
- Mme le Maire indique qu'une réunion du Conseil municipal se tiendra à la mi-mai.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 35.